



Document de synthèse du pré-diagnostic

Version projet du diagnostic au 26 juin 2017



1. Introduction

1. La commune

Cléry Saint André est une commune de 3504 habitants, d'une superficie de 1813 ha, localisée au sud-ouest du département du Loiret. Elle fait partie de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire dont elle est la cinquième plus importante en termes de population.

Poumon vert aux portes de l'agglomération orléanaise, sur l'axe ligérien entre Beauce et Sologne, cette commune offre un cadre de vie remarquable à ses habitants. Riche d'un important patrimoine paysager et bâti, Cléry Saint André est attachée à son caractère rural, agricole et viticole qu'elle souhaite préserver et valoriser.

Consciente de la qualité de son cadre de vie et des avantages qu'elle procure, la municipalité a eu pour volonté de guider le territoire vers un développement durable et équilibré tant sur le plan économique, social, qu'environnemental en initiant une démarche d'Agenda 21.

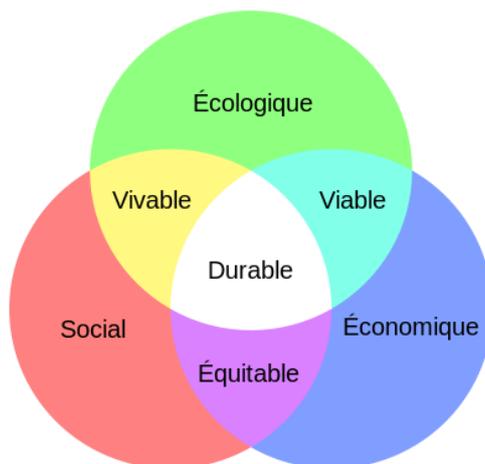
Ces dernières années, la commune a mis en place de nombreux projets, tels que la rénovation de ces bâtiments dans le cadre de la réhabilitation énergétique des bâtiments, des aménagements de voirie, de trottoirs, de cheminements piétonniers... avec la prise en compte du développement durable.

Néanmoins, il lui était nécessaire d'avoir une vision large et à long terme de son développement, et c'est pourquoi il a été décidé en 2015 s'engager dans l'élaboration d'un « Agenda 21 ».

2. Un Agenda 21 qu'est-ce que c'est ?

Le « développement durable » se définit comme « *un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (**rapport Brundland, 1987**).

Pour promouvoir un développement durable, il faut concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social, et prendre en compte ce qui, dans nos comportements actuels, aura des conséquences pour les générations futures, notamment en ce qui concerne la préservation des ressources et de la planète.



Le sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992, a inscrit le développement durable dans une notion de territoire. Il a proposé la création d'un projet territorial en faveur du développement durable à l'échelle des collectivités locales, en plus des actions nationales et internationales, c'est : « *l'Agenda pour le XXIème siècle* » dit Agenda 21. Ces engagements internationaux sont relayés par des structures institutionnelles dans chaque pays, destinées à coordonner les initiatives prises à l'échelle nationale et locale.

L'Agenda 21 est un plan politique, soutenu par les élus, et qui vise le développement durable du territoire.

- C'est un outil de mise en pratique du développement durable au niveau local.
- Il fixe un calendrier d'actions à mener pour la commune en prenant en compte le développement durable.
- Il associe la population à la démarche.

Plusieurs étapes sont nécessaires à sa construction :

- Réaliser un état des lieux et un diagnostic de la commune au regard du développement durable,
- Définir les enjeux pour la commune,
- Définir des objectifs atteignables,
- Etablir un plan d'actions pour y parvenir,
- Mettre en œuvre les actions et les suivre.

Le développement durable comprend 5 finalités :

- 1) La lutte contre le changement climatique, par la baisse des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, etc) ;**

Ceci passe par la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments publics et des logements, et par l'analyse des déplacements quotidiens. Globalement, ceci nécessite de s'interroger sur l'usage des énergies fossiles et les pollutions qu'elles émettent.

- 2) La préservation des ressources naturelles, en mettant en œuvre une gestion raisonnée des milieux naturels et des ressources et la préservation de la faune et la flore ;**

Ceci passe par un inventaire des espaces naturels et la définition d'une politique de valorisation de ceux-ci. Il est nécessaire de gérer l'évolution de l'urbanisation et d'interroger les modèles



agricoles. Il est également nécessaire de gérer la ressource en eau souterraine et de surface.

3) L'épanouissement de tous les êtres humains, en permettant à chacun d'accéder aux besoins et services essentiels (eau, nourriture, logement, santé, éducation, etc.) ;

Ceci nécessite une politique de développement des équipements scolaires, sportifs, et culturels adaptés à la population, et d'assurer leur accessibilité à tous les usagers. Ceci impose de disposer des services de santé utiles à la population. Enfin, ceci nécessite de disposer d'un parc de logement accessible et diversifié pour toutes les compositions de familles.

4) La cohésion sociale et la solidarité, en renforçant les liens humains sur le territoire, avec d'autres territoires et entre les générations ;

Le développement durable suppose de mettre en place des politiques sociales favorisant l'inclusion de tous dans le territoire, quel que soit leur âge et leur handicap, et favorisant le lien intergénérationnel. Elles peuvent s'appuyer sur la vie associative et culturelle. Elles favorisent la solidarité à l'échelle territoriale.

5) La consommation et la production responsables, en adoptant progressivement une consommation et une production moins polluantes et moins prédatrices en ressources naturelles ;

Il s'agit d'interroger les différents aspects de la vie courante et du service public afin d'évaluer la façon dont ils s'approvisionnent en ressources, produits et services et les modèles économiques et productifs qu'ils supposent. Il s'agit également de réfléchir à la gestion des déchets en évitant de les produire ou en les recyclant lors que c'est possible. Il est possible de promouvoir l'économie circulaire (réparer, réutiliser, recycler) et collaborative. A l'échelle locale, ceci invite à s'interroger sur les activités économiques du territoire et les déplacements qu'ils suscitent.

3. Les dates clés de la démarche d'Agenda 21

- **29 juin 2015 :** Délibération du Conseil municipal prescrivant le lancement d'une démarche « Agenda21 »
- **18 janvier 2016 :** Délibération du Conseil municipal organisant les groupes thématiques chargés d'élaborer le pré-diagnostic. Trois groupes de travail sont créés pour « plancher » sur les thématiques suivantes : espaces naturels, paysage et biodiversité ; cohésion sociale et lien social ; préservation des ressources et consommation durable. Les groupes sont composés d'élus, d'agents communaux et de citoyens suivant les thématiques abordées.
- **Février 2016 :** Lancement des réunions thématiques qui se dérouleront de mars 2016 à janvier 2017. Les groupes de travail se réuniront régulièrement pour traiter, thème par thème, les éléments devant permettre d'aboutir à une diagnostic partagé. Chaque groupe s'est réuni en moyenne 5 fois pour dresser l'état des lieux, les forces et les faiblesses, soit une quinzaine de réunions.
- **6 et 7 mars 2017 :** Présentation des grandes lignes du pré diagnostic à la commission « Embellissement et Ville durable »



- Avril-Mai 2017 : Mise en forme d'un document communicable
- 26 juin 2017 : 1er atelier participatif d'examen du diagnostic
- 2nd semestre 2017 : Objectifs et définition du plan d'actions
- 2017 à 2019 : Mise en place des actions et évaluation



2. Eléments du pré-diagnostic soumis aux ateliers participatifs

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4. Etat des lieux

Où construire et où ne pas construire ?

- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été approuvé en 2011. Il n'intégrait pas encore la disposition du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR sur la gestion économique du foncier et la prise en compte du développement durable. Aussi, une procédure de révision a été lancée en 2016 pour intégrer ces éléments.
- Pas de ZNIEFF ou zones protégées au titre de l'environnement et de la biodiversité sur le territoire communal.
- Le PLU de 2011 a maintenu des corridors écologiques (Plaine d'Azenne, Pré des Gains), des pénétrations de la nature dans le tissu urbain (mails, Place De Gaulle) et des poches de nature au milieu du tissu urbain (dents creuses)
- Un développement linéaire le long des axes qui conduit à une tache urbaine très étendue, mais les dernières opérations tendent à se regrouper autour du bourg.
- Des zones protégées « Uj/Nj » dans le PLU
- Une grande superficie de la commune protégée contre l'urbanisation au titre de la préservation du paysage (zones Ap et Np)
- Commune classée au titre de l'UNESCO dans le cadre de la vallée de la Loire
- Des peupleraies qui ont été, autrefois, la seule possibilité d'exploiter certaines zones mais qui aujourd'hui brisent la vue sur et depuis la vallée de la Loire
- Une constructibilité encadrée le long de la RD 951 pour préserver la qualité des entrées de bourg.
- Absence de foncier disponible en matière économique mais foncier disponible important en matière d'habitat, même si tout le monde n'est pas vendeur. Des prix de fonciers qui sont élevés.

Comment construire et pour qui ?

- Il n'y a pas d'association dédiée à l'aménagement du territoire sur la commune. Le dossier est suivi par la commission « Urbanisme » au sein du conseil municipal.
- Un habitat récent essentiellement individuel, avec des logements de grande taille mais consommateurs d'espace, qui correspondent néanmoins aux aspirations des familles s'installant sur la commune.
- L'habitat ancien est réhabilité, parfois en divisant, créant un habitat individuel dense ou très dense, voir des petits collectifs, avec des contraintes importantes pour le stationnement notamment.
- Du petit patrimoine à recenser et protéger
- Zone protégée au titre des Monuments historiques couvrant tout le cœur de Cléry et certains lotissements, mais ne couvrant pas les secteurs historiques de la Perrière et de Saint-André.
- Faible nombre de logements sociaux.
- Un nouveau quartier « les Bergerêts » est en cours de réalisation sur la commune s'inspirant des « éco-quartiers ».
- Une opération façades réalisée en 1999 (OPAH)



- Un PLU détaillé pour encadrer le type constructif et préserver l'identité patrimoniale, en complément de l'action de l'ABF.
- La plupart des métiers du bâtiment sont représentés localement à l'échelle du Val d'Ardoux.

5. Bilan

Aménagement du territoire	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- La Loire patrimoine mondial de l'UNESCO- Le vignoble AOC Orléans Cléry- Un patrimoine historique, architectural, naturel exceptionnel- Zones agricoles bien protégées contre l'urbanisation- Des corridors écologiques identifiés dès 2011 au PLU- Un PLU assez strict pour préserver l'identité architecturale	<ul style="list-style-type: none">- La traversée de Cléry Saint André par la RD 951- Développement linéaire de long des rues et chemins pas toujours conçus pour cette urbanisation- Participation faible des particuliers à l'embellissement de la commune, notamment le long de l'axe principal en cœur de ville- Peu de logements sociaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Grenellisation du PLU en cours- Monuments historiques et protection du patrimoine pour la Basilique Notre Dame ainsi que les terrains entourant la basilique- Préservation des paysages et des cônes de vues- Foncier disponible pour l'habitat- Une voirie communale entretenue- Eléments de petit patrimoine à protéger	<ul style="list-style-type: none">- Contraintes architecturales liées aux monuments historiques- Précaution à prendre pour les constructions nouvelles situées à proximité des infrastructures générant des nuisances sonores- Pas de foncier économique disponible- Savoir grandir en préservant son identité- Place de l'automobile dans les déplacements à l'intérieur de la commune- Divisions du bâti existant qui augmentent la densité dans certains secteurs et les conflits de voisinage ou problématiques de stationnement

LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE – VOLET TRANSPORTS

L'état des lieux

Les transports liés aux services municipaux :

- Parc automobile municipal renouvelé pour l'essentiel, mais sans véhicule zéro émission. Part importante de véhicules diesel.
- Des sites scolaires, administratifs et culturels regroupés permettant une liaison piétonne rapide.
- Grande étendue de la commune.
- Ilotage et surveillance de la police municipale en voiture essentiellement.
- Certains agents municipaux viennent à vélo mais pas toujours de locaux adaptés pour garer les vélos. Un grand nombre d'agents ne sont pas cléricois.

Les transports intra-urbains de la population :

- Un plan de déplacement rural élaboré qui met en avant un maillage en cheminements doux structuré qui permet de se déplacer facilement sur la commune et auquel les cléricois sont attachés. Les chemins sont globalement bien entretenus par l'AFR et l'association de randonnée. Pas toujours un balisage adapté.
- Plusieurs pistes cyclables aménagées et des trottoirs larges le long de la RD, nouvelle piste cyclable jusqu'à la zone de la Bergerie. D'autres projets sont encore à l'étude (liaison Mairie-Bergerêts).
- De nombreux parents qui viennent à l'école en voiture, nécessitant de plus en plus de parking. Pas de transports scolaires mais un maillage conçu pour permettre de rejoindre les écoles par liaisons douces. Cependant, l'école est à rebours des trajets domicile-travail pour de nombreux parents.
- Difficultés de stationnement, notamment la nuit, dans certains secteurs de la ville.
- Des commerces existants en centre bourg mais une commune étalée nécessitant des trajets quotidiens (école, commerces, services publics...)
- Une association de randonnée.
- Un plan de circulation en cours de réflexion.

Les transports interurbains de la population et le trafic de transit :

- Il existe peu d'offres de transport en commun sur la commune. Les transports Ulys assurent quelques liaisons vers Beaugency, Orléans et Blois du lundi au samedi.
- Une gare SNCF à proximité (5km), mais pas de bus pour y aller
- Trafic et transit routier important en cœur de bourg (+ de 7 000 véhicules/jour) avec passage de poids lourds et de matières dangereuses. Pas de contournement du centre bourg. Le projet de pont Baule-Dry n'est pas programmé pour le moment par le Conseil départemental du Loiret.
- Nombreux véhicules en transit empruntant des raccourcis au sein de la commune.
- Un plan de circulation en cours de réflexion.

6. Bilan

La lutte contre le réchauffement climatique – Volet transports	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Cheminements doux développés, des investissements en faveur des pistes cyclables et piétonnes - Politique de sécurité routière affirmée : radar pédagogique, ralentisseurs dans les axes secondaires pour réduire la vitesse, zones 30, mises en place de « chicanes »... 	<ul style="list-style-type: none"> - Stationnement des vélos inégal selon les bâtiments communaux - Une mobilité interurbaine centrée sur la voiture individuelle en raison de la faiblesse des transports collectifs - Forte mobilité vers l'agglomération Orléanaise, principale zone d'emploi des cléricois - Usage du vélo limité - Inexistence d'une aire de covoiturage - Inexistence d'actions de sensibilisation et d'information - Parc automobile municipal sans véhicule propre
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Loire à vélo - Plan de déplacement rural - Continuité des cheminements entre le bourg de Cléry et Saint André - Plan de circulation à l'étude - Nouvelles méthodes de travail (télétravail...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau viaire en forme d'étoile à partir de 2 axes principaux RD 951 sud-ouest/nord-est Orléans-Blois et RD 18 qui relie Meung à La Ferté Saint Aubin qui impose un important trafic de transit - Etalement urbain nécessitant des transports réguliers intra-urbains - Dépendance de plus en plus importante à l'utilisation de la voiture individuelle - Stationnement aux abords du centre ville et le long de la rue du Maréchal Foch

LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE – VOLET BATIMENT ET AUTRES USAGES

Etat des lieux

Les effets de serres liés au bâtiment :

- Un audit énergétique réalisé en 2011 sur tous les bâtiments communaux, depuis des rénovations au coup par coup, mais sans projet de rénovation énergétique globale qui ferait l'objet d'une évaluation avant/après.
- Un chauffage majoritairement au gaz et à l'électricité. Un seul site chauffé au fioul : les ateliers de la rue des Bordes. Aucun site chauffé ou alimenté par des énergies renouvelables.
- Un coût important des énergies :
 - o 125 000 € d'électricité par an. Principaux postes : éclairage public (36 à 40 K€ par an), base de loisirs (20 à 25 K€ par an), restaurant scolaire (25 à 30 K€ par an), écoles (16 K€ par an) et mairie (5 K€ par an)
 - o 49 000 € de gaz par an. Principaux postes : écoles (28 K€), gymnase (7 K€), mairie (6 K€) et école de St-André (4 K€).
- Gestion pré-programmée des chauffages sur la plupart des sites, mais parfois déréglés par les utilisateurs.
- Un parc immobilier public ancien et pas toujours isolé.
- Pas de politique de suivi des consommations énergétiques et de démarche de réduction.
- Différentes périodes de bâti dans la commune, correspondants aux années de développement de la commune. Importance du périmètre ABF qui peut limiter les possibilités de rénovation énergétique du bâti ancien en cœur de ville.
- Une forêt importante qui constitue un potentiel pour une filière bois énergie

Les gaz à effet de serre liés aux achats et aux autres usages:

- Pas de politique municipale de bilan carbone dans les achats mais un recours privilégié aux entreprises locales. Pas de compensation carbone.
- Début de remplacement des matériels thermiques par des matériels électriques pour l'entretien des espaces verts.
- Restaurant scolaire : pas d'achats en circuit courts, mais le recours à des grossistes locaux permettant d'avoir du produit local et de saison. Le restaurant scolaire produit sur place.
- Une offre importante de produits en circuits courts auprès des agriculteurs locaux ou de l'AMAP.
- Recours aux entreprises locales pour limiter les déplacements.

7. Bilan

La lutte contre le réchauffement climatique – Bâtiment et autres usages	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Restaurant scolaire produisant sur place à partir de produits régionaux lorsque c'est possible - Un audit énergétique général en 2011 mais pas exploité - Programmation des chauffages en fonction des usages - Nombreux agriculteurs en circuits courts 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux bâtiments communaux sont anciens et énergivores - Pas de vraie stratégie de suivi des énergies - Programme de réhabilitation énergétique encore faible, au coup par coup mais sans projets globaux avec une étude avant/après - Pas véritablement d'actions de sensibilisation et d'information du public et des utilisateurs des locaux - Pas d'énergies renouvelables installées
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de bénéficier des Certificats d'économie d'énergie - Politiques de subventions importantes en faveur des économies d'énergie - Permanence régulière de l'ADIL 45 sur la commune (cf espace info énergie porté par l'ADIL) - Filière bois énergie à développer 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance rapide des coûts des énergies - Qualité de l'air, impact sur la santé humaine - Impossibilité d'utiliser certaines énergies renouvelables dans la zone de covisibilité de la basilique

LA GESTION DES RISQUES

Etat des lieux

Le risque Inondations :

- La commune est traversée par le grand Ardoux et le Faux Ardoux
- La commune est située sur la zone du « déversoir de Mazan » en cas de crue de la Loire
- Le dernier épisode d'inondations date de 2016, lié à une crue de l'Ardoux sur des zones non identifiées dans le PPRI de la Loire. Il s'explique par la conjonction de nappes saturées et de pluies importantes sur de courtes périodes.
- Le bourg est presque en totalité hors d'eau même en cas de crue centennale de la Loire, mais la partie Saint André est très proche de la limite.
- Le boisement des zones humides, notamment les peupleraies, nuit au bon fonctionnement de ces zones et à leur rôle de tampons dans la prévention du risque inondation.
- Deux obstacles importants identifiés pour l'écoulement normal de la rivière qui créent des retenues d'eau, relèvent le niveau de la rivière sur certaines portions, et augmentent par conséquent la zone d'expansion et donc de dégâts lors des crues. Il s'agit du Gué du Pré des Gains et des douves et vannages du Mardereau.
- Biens situés en zone inondable dans le cadre d'une crue de la Loire :
 - o aléa fort : pas d'habitat, des terres agricoles
 - o aléa moyen : des maisons et résidences secondaires situées sur la rive droite de l'Ardoux, la station d'épuration
 - o aléa faible : l'ancien site Sinclair Pharma, la base de loisirs

Autres risques :

- La commune est située à moins de 20 km de la centrale nucléaire de Saint Laurent des Eaux, elle n'est pas encore incluse dans le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) mais devrait l'être dans le cadre de la prochaine révision
- Il existe un risque connu de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du territoire communal
- Traversée de matières dangereuses et de matières radioactives.
- Les nuisances sonores liées à la RD951 ont été réévaluées à la baisse par le Conseil départemental du Loiret au vu des dernières mesures.
- Un plan communal de sauvegarde et un DICRIM obsolètes et peu appréhendés. Une perte de la culture du risque.
- Pas de sites SEVESO

Prévention :

- La commune est couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de la Loire – Val d'Ardoux approuvé par arrêté préfectoral le 22 octobre 1999
- L'entretien des digues est actuellement assuré par l'Etat. A suivre dans le cadre de la GEMAPI.
- L'entretien du Grand Ardoux et du Faux Ardoux relève des propriétaires riverains. Le SMETABA a lancé une DIG pour pallier à certains défauts d'entretien, mais qui concerne le milieu aquatique davantage que la gestion des risques.
- Les éléments du PLU sont disponibles sur le site internet. En revanche, le DICRIM n'est pas en ligne. Il n'y a pas d'éléments sur la prévention des risques sur le site internet de la commune.

- Le risque inondation est intégré dans le PLU et limite la constructibilité.

Bilan

La gestion des risques	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de la Loire – Val d'Ardoux approuvé par arrêté préfectoral le 22 octobre 1999 - Aucune entreprise n'est classée SEVESO sur la commune - PLU accessible en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque inondation faible en cas de crue de la Loire - Nuisances sonores - Documents de prévention obsolètes ou incomplets (risque Ardoux) qui ne sont pas en ligne sur le site de la mairie - Peu d'information accessible sur les risques - Zones humides à préserver en raison de leur rôle dans la prévention des inondations, éviter les peupleraies le long des cours d'eau - Deux obstacles à l'écoulement de l'Ardoux au niveau du Mardereau et du Pré des Gains
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Plan Communal de Sauvegarde en cours de mise à jour - DICRIM à mettre à jour - Plan local d'urbanisme en cours de révision - Remise à jour des documents préfectoraux en cours - Engazonnement des trottoirs dans le cadre du zéro phyto qui favorisera l'infiltration des eaux de pluie et ralentira le ruissellement - Une déclaration d'intérêt général sur le bassin de l'Ardoux permettant la réalisation de travaux - Un soutien financier de l'Agende de l'Eau via le SMETABA 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque inondation de l'Ardoux à prendre en compte - Proximité d'une centrale nucléaire (20Km) - Axe de transit de matières dangereuses et radioactives - Risque sécheresse (argiles gonflantes) - Cavités souterraines - Rester vigilant sur l'imperméabilisation des sols, notamment dans la zone de la Salle - Evolution de la gestion des digues dans le cadre de la loi Notre (GEMA-PI)

LA GESTION DES RESSOURCES ET DES DECHETS – L'EAU

Etat des lieux

La gestion de la ressource en eau – Production et distribution :

- La commune appartient au syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement « C3M » qui gère l'exploitation et la distribution en eau potable de 2 autres collectivités Mareau et Mézières-les-Cléry.
- Un captage situé sur la commune alimente en eau potable les communes du syndicat. Il dispose d'une capacité suffisante et d'eau de bonne qualité. Quelques habitations non raccordées au réseau d'eau potable.
- Le C3M a beaucoup investi sur le renouvellement des réseaux pour résoudre les quelques points noirs. L'ensemble des contrôles récents de la qualité de l'eau sont conformes.
- 145 000 m³ d'eau consommés par an à Cléry-Saint-André, en baisse sur les dernières années. Soit 99 m³ en moyenne par abonné.

La gestion de la ressource en eau – Consommation :

- Pas de dispositif de récupération de l'eau pour l'arrosage.
- Arrosages automatiques de plusieurs massifs, pas toujours optimisé et fuites régulières. Début d'expérimentation du paillage pour limiter le besoin d'arrosage.
- Pas de stratégie de réduction des débits dans les bâtiments municipaux.
- Un site très consommateur : le stade de football. (5000 à 7000 € par an sans assainissement). Les autres principaux sites municipaux la base de loisirs (2 000 à 3 000 € par an), le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire (2 300 € par an), arrosage des espaces verts (1 200 € par an), mairie (1 000 € par an)
- Pas de politique de sensibilisation des habitants aux économies d'eau.
- La commune, comme le reste du département, fait régulièrement l'objet d'arrêtés préfectoraux encadrant l'usage de l'eau.

La gestion de la ressource en eau – Traitement de l'eau :

- Une station d'épuration (6000 eq/h – 1 050 m³ traités par jour en moyenne) sur la commune qui traite l'assainissement collectif de Cléry-Saint-André et Mareau-aux-Prés. Un réseau de collecte ancien et unitaire sur certaines portions qui fait l'objet de nombreuses entrées d'eaux parasites, surchargeant les installations de traitement. Quelques habitations non encore raccordée dans la zone d'assainissement collectif. Mise en place depuis 2015 d'un contrôle obligatoire de conformité du raccordement.
- L'eau traitée est rejetée dans le Grand Ardoux
- 45 habitations traitées en assainissement non-collectif suivi par le SPANC de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire (contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilité, contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans maximum, service de vidange).
- La gestion des eaux pluviales demeure inégale : plusieurs voies n'ont pas de système de collecte des eaux. Il existe néanmoins une trame de fossé et des portions de réseau.

Bilan

La gestion des ressources et des déchets	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat intercommunal C3M - Une eau présente en quantité suffisante et de bonne qualité au niveau du forage - Station d'épuration intercommunale récente avec une valorisation agricole des boues sur le territoire et au-delà - SPANC géré par la CCTVL pour les quelques propriétés non raccordées - Des investissements importants réalisés ces dernières années pour améliorer le réseau de distribution d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de sensibilisation dans les écoles maternelles et primaires et auprès des particuliers - Gestion de l'eau perfectible pour les usages municipaux (arrosage, réducteurs de débit..) - Canalisations anciennes et présences ponctuelles de plomb (en résorption) - Gestion des eaux pluviales inégale selon les secteurs - Pas de récupérateurs d'eau sur la commune, pas encore engagée dans une politique d'économie d'eau - Inexistence d'un guide des bonnes pratiques (éco-citoyenneté)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Passage au zérophyto pour limiter les pollutions des cours d'eau - Etudes en cours pour diminuer les eaux parasites dans le réseau d'assainissement - Nouvelle gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets urbains (noues...) - Possibilité de forage au stade de football pour ne plus arroser avec de l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquents arrêtés préfectoraux encadrant l'usage de l'eau en raison des épisodes de sécheresse - La multiplication des piscines, l'arrosage des gazons, le lavage des véhicules qui peuvent peser un risque sur la ressource en eau l'été - Retenues d'eau sur les rivières qui favorisent l'évaporation au détriment de l'infiltration ou du débit des rivières - Hausses du prix de l'eau pour couvrir le coût des investissements

LA GESTION DES RESSOURCES ET DES DECHETS – AUTRES

Etat des lieux

La consommation durable – Restaurant scolaire:

- Le restaurant scolaire essaie d'acheter des produits bruts à portionner plutôt que de l'individuel préemballé. Ceci est souvent plus économique mais nécessite du temps agents.
- 5 % de produits bio dans la restauration scolaire, le minimum légal. Attention, certains produits « bios » font l'objet de suremballage (fromages notamment).
- Une attention néanmoins du chef de cuisine sur l'origine des produits (régionaux ou français si possible).
- Expérimentation de repas végétariens à la cantine, mais avec un succès limité auprès des enfants malgré un coût élevé.
- La commission menu essaie de concevoir des menus qui plaisent aux enfants pour éviter les pertes. Mais les enfants sont peu sensibilisés à la lutte contre le gaspillage. Il n'y a pas eu d'action pédagogique organisée sur le sujet récemment. Les conditions d'inscription ont été revues à la rentrée 2016 pour améliorer la prévision des quantités, mais il demeure une marge quotidienne d'erreur qui nécessite de préparer davantage de repas.

La consommation durable – Autres services municipaux :

- Usage quasi exclusif de produits locaux, vins notamment, lors des manifestations municipales. Mise en valeur des producteurs locaux.
- Quasiment pas d'usage des logiciels libres.
- Le papier utilisé par la mairie n'est pas du papier recyclé car ce dernier est plus cher que le papier standard. Les impressions des publications municipales ne se font pas sous une étiquette de qualité environnementale.
- Pas de visibilité sur les achats de fournitures scolaires qui sont entièrement gérés par les institutrices.
- Les produits d'entretien ne sont pas sélectionnés selon des critères environnementaux ou sanitaires.
- Les achats de végétaux s'effectuent auprès de pépiniéristes locaux. On essaie de développer davantage les vivaces.
- Les photocopies sont nombreuses et en augmentation, notamment dans les écoles (moindre usage des manuels au profit de l'imprimé). Une action de sensibilisation a été effectuée auprès des associations en leur demandant d'apporter leur papier.
- La dématérialisation des échanges avec les citoyens et l'administration se développe de plus en plus. Elle impose cependant de nouvelles tâches administratives pour gérer l'interface dématérialiser/rematérialisé : imprimer les factures reçues par voie dématérialisée pour des raisons d'archivage et scanner les factures papier pour envoi en dématérialisé à la trésorerie...
- Les convocations de conseil sont envoyées en papier (pas de dispositif informatique adapté aux convocations électronique) mais les notes de synthèse sont envoyés en format électronique. Les convocations aux commissions, réunions et les invitations aux manifestations sont de plus en plus adressées par voie électronique. Pas de porte-document électronique de l' élu.
- Pas de clause environnementale dans les marchés publics. On privilégie néanmoins le recours aux entreprises locales quand c'est possible.



- Pas de politique de bilan carbone ou compensation carbone des achats et actions.

La consommation durable – Particuliers :

- Une AMAP sur Cléry depuis 2016. Un magasin bio. Nombreux producteurs en circuits-courts.

La production de déchets et la propreté urbaine :

- Pas de tri sélectif au restaurant scolaire et dans la plupart des bâtiments municipaux. Un peu de tri du papier en mairie, mais pas généralisé.
- Utilisation de serviettes jetables aux écoles.
- Utilisation de vaisselle jetable (barquette) pour certains repas, car génère beaucoup moins de vaisselle.
- Poubelles de rues présentes sur une grande partie de la commune. Non sélectives. Collectées par les agents municipaux puis déposées dans des conteneurs pour enlèvement avec les ordures ménagères. Action de sensibilisation du CME sur la propreté dans les rues.
- Grande utilisation de papier recyclé à l'accueil périscolaire pour les dessins des enfants.
- La plupart des associatifs déclarent trier leurs déchets lors des manifestations.

La collecte et le traitement des déchets – Ordures ménagères, déchets triés, encombrants :

- Une collecte d'ordures ménagères par semaine et une collecte de tri sélectif par quinzaine.
- Pas de tarification incitative des déchets à l'échelle du SMIRTOM. Pas de redevance spéciale pour les professionnels.
- Déchetterie intercommunale sur le territoire.
- Bon maillage de points de collecte sélective (4 points de collecte : Clos Ardoux, Cimetière, Vieille Voie, Intermarché) malgré l'appréciation diverse des habitants proches.
- Recycleries à Tavers et sur l'agglomération Orléanaise.
- Réseau local de ferrailleurs et récupérateurs.
- Quelques points de décharge sauvage mais ceci demeure limité.
- Une collecte d'encombrants organisée chaque année par les services municipaux.

La collecte et le traitement des déchets – Déchets verts :

- Forte sensibilisation via le bulletin municipal. Encore des cas de brûlages ponctuels malgré les interdictions. Demandes régulières en mairie.
- Distribution de composteurs par le SMIRTOM.
- Le SMIRTOM étudie une possibilité d'une plateforme intercommunale de collecte et valorisation des déchets verts, qui pourrait se situer sur Cléry-Saint-André.
- Pas de broyeur aux services techniques municipaux pour transformer les déchets verts en paillage.
- Pas de matériel permettant le mulching lors des tontes. L'herbe est ramassée.
- Service de collecte des déchets verts des particuliers : pas de publicité car chronophage pour les services, une seule personne utilisatrice sur la commune désormais.

Bilan

La gestion des ressources et des déchets	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bon maillage de poubelles de rue pour la propreté urbaine - Une déchetterie intercommunale à Cléry-Saint-André et un bon maillage de points d'apport volontaire - L'accueil périscolaire utilise du papier recyclé - Un restaurant scolaire qui produit sur place tous les repas, à partir de produits frais et régionaux lorsque c'est possible - Des menus adaptés pour limiter le gaspillage - Usage quasi exclusif de produits locaux lors des manifestations municipales 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de tri sélectif dans de nombreux bâtiments municipaux - Serviettes jetables au restaurant scolaire, parfois de la vaisselle jetable - 5 % de produits bios dans les cantines, minimum légal - Pas de mulshing dans l'entretien des espaces verts communaux, pas de broyeur pour faire son propre paillage - Pas d'utilisation de papier recyclé
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation sur les déchets auprès des enfants, notamment dans le cadre du CME - Distributions de composteurs par le SMIRTOM - Implication des associations concernant les déchets de leurs manifestations - Dématérialisation de plus en plus développée, mais imposant de nouvelles tâches administratives - AMAP, nombreux producteurs en circuit court - Projet de plateforme de déchets verts sur la commune - Implication des agents municipaux sur l'achat raisonné et la lutte contre le gaspillage (fournitures...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de tarification incitative au niveau du SMIRTOM - Décharges sauvages occasionnelles, surtout si un espace est abandonné - Forte augmentation des impressions et des photocopies





PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PAYSAGE

Etat des lieux

Le Paysage :

- Cléry se situe sur la rive gauche de la Loire, caractérisé par une plaine alluviale frappée par une levée. Cette plaine est composée de peupliers qui créent un écran visuel sur la vallée de la Loire. Au nord-ouest du bourg, un plateau viticole et arboricole puis la vallée de l'Ardoux qui traverse la commune. Au sud ouest, des plateaux ouverts dominés par un paysage agricole avec parfois quelques bosquets. Le plateau sud est en majorité couvert par des espaces boisés privés.
- L'Ardoux et ses abords constituent un milieu naturel privilégié. Problème sévère de la période d'étiage de l'Ardoux, lié au notamment au boisement des zones humides, et aux retenues d'eaux et étang qui favorisent l'évaporation.
- Plusieurs espaces naturels et semi-naturels appartenant à la commune : Pré des Gains, Place de Gaulle, Bois du Pré de la Grille, Arboretum des Viviers, Clos Noah
- Présence d'une agriculture diversifiée avec la conservation de vignes, de maraichage et de vergers, mais la pression des grandes cultures est croissante. Une large part de la commune est couverte par les AOC Orléans et Orléans Cléry. L'élevage perd du terrain et de la visibilité.
- Gestion des espaces verts, du fleurissement et de l'entretien des zones de passage qui participent à la bonne qualité de vie de la commune mais nécessitent beaucoup de main d'œuvre.
- Une partie des espaces forestiers est couverte par plan de gestion mis en place depuis 4 générations par un des 2 propriétaires forestiers de la commune, opportunité d'une filière bois-énergie de proximité sur le territoire.

La Biodiversité :

- La grande diversité paysagère (Val, Ardoux, vignes, Sologne, zones humides) permet une très grande biodiversité à l'échelle de la commune.
- Il reste trois obstacles infranchissables de l'Ardoux qui sont situés sur la commune : au gué de l'Ardoux et au Mardereau (2 obstacles). Une restauration permettrait la bonne circulation des poissons et des sédiments.
- Existence de mares, zones humides qui constituent des milieux de vie remarquables pour leur biodiversité. En revanche, les retenues d'eau et étangs uniformisent les milieux aquatiques et réduisent la diversité des habitats et donc la biodiversité animale et végétale.
- Présence de haies et de ripisylve qui génèrent des corridors écologiques et participent au bon fonctionnement écologique de notre territoire et par conséquent, la biodiversité.
- Le PLU a aménagé dès 2011 quelques corridors écologiques (Plaine d'Azenne...). Il est important de préserver ces corridors au risque de fragmenter l'espace et d'appauvrir la biodiversité dans les zones qui se trouvent coupées du milieu naturel par l'urbanisation ou d'autres obstacles (route, barrage, grillages...)
- Lancement d'un recensement de la biodiversité lancé en 2017 pour prise en compte dans le plan de gestion différenciée des espaces publics.
- 12 des 15 espèces d'amphibiens identifiées comme vivant dans le Loiret ont été détectées sur la commune par Loiret Nature Environnement.
- Plusieurs espèces animales et végétales patrimoniales ou endémiques ont été identifiées sur la commune. On peut citer la présence de castors sur l'Ardoux.



- On constate aussi la présence d'espèces invasives.
 - o Des frelons asiatiques sont présents sur la commune.
 - o La renouée du Japon a colonisé une partie de l'Ardoux.
 - o Plusieurs espèces invasives sont cultivées pour l'agrément dans les jardins des particuliers (buddleia, raisin d'amérique), mais la dissémination des graines dans le milieu naturel est une menace.
- Application du zéro-pesticides depuis le 1er janvier 2017
- Il n'existe à ce jour pas d'action de sensibilisation à la biodiversité.

Bilan

Préservation de la Biodiversité	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Paysage « dynamique » grâce à la vallée de l'Ardoux et le Val de Loire - Richesse écologique et paysagère - Une agriculture encore présente sur la commune, présence de vignes - Nombreux espaces naturels ou semi-naturels ouverts au public - Très grande biodiversité animale et végétale grâce à la multiplicité des milieux et des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un atlas de la biodiversité - Plus de ZNIEFF de type II - Moins de haies, de corridors biologiques - Participation faible des particuliers à l'embellissement de la commune
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine agricole, naturel, forestier valorisable - Lancement d'une évaluation de la biodiversité par LNE au printemps 2017 - Espaces boisés importants dans la partie sud de la commune - Itinéraires touristiques et maillage de liaisons douces - Trame verte et bleue du SCOT - SDAGE Loire Bretagne - Mise en place du zéro pesticides - Présence de plusieurs espèces patrimoniales ou endémiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Phénomène de fragmentation éco-paysagère liée à l'urbanisation, qui conduit à une uniformisation des paysages et à l'appauvrissement biologique du territoire - Pression des grandes cultures au détriment d'autres activités agricoles - Etangs en barrages de cours d'eau causant une uniformisation du milieu - Présence d'espèces invasives animales et végétales



LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

Etat des lieux

L'action sociale en général :

- L'action sociale est pilotée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en lien avec une commission d'action sociale.
- Un agent travailleur social diplômé salarié par la commune.
- Une fréquentation du centre multi-services en baisse continue depuis plusieurs années

La précarité et la pauvreté :

- Présence du Secours catholique et partenariat avec le Secours populaire. Distributions de la Banque alimentaire par le CCAS.
- Adhésion au FUL. Aides versées par le CCAS.
- Tarifs au quotient familial pour l'accueil périscolaire. Tarif sociale pour la cantine scolaire.
- Délégation du suivi des bénéficiaires du RSA au CCAS par le Conseil départemental du Loiret afin de disposer d'un accompagnement de proximité.
- Un parc de logements sociaux peu développé (32 logements - 2 % des logements de la commune) et avec une faible rotation. Difficultés de se loger pour les familles pauvres.
- Une opération de logement social PLAI réservé à la communauté des gens du voyage.
- Des partenariats avec plusieurs organismes présents sur la commune (Conciliateur, Mission locale, ADIL)
- Peu de bénéficiaires du RSA sur la commune. Ils bénéficient d'un suivi directement par l'agent social communal dans le cadre d'une délégation du Conseil départemental du Loiret.
- Proximité de la MDD de Meung sur Loire (assistantes scolaires, PMI...)

Le handicap, la dépendance et les personnes âgées :

- Un plan d'accessibilité des bâtiments publics établi et des travaux planifiés sur 3 ans. Priorité à la mise en accessibilité de la mairie.
- Des établissements scolaires et périscolaires accessibles.
- Des établissements culturels non accessibles (EMM, bibliothèque)
- Respect du ratio de travailleurs handicapés dans les services municipaux. Mais bâtiments inadaptés à l'accueil de salariés en fauteuil.
- Une maison d'accueil de jour Alzheimer soutenue par la commune : bâtiment construit par la commune, gratuité des copies, gratuité du prêt du minibus carburant compris, soutien du personnel municipal
- Un service de portage de repas est organisé par la communauté de communes.
- Plusieurs structures d'aide à domicile sont en concurrence sur le territoire.
- Un Conseil des Sages existe qui se réunit 2 à 4 fois par an.
- Un repas convivial offert par la mairie aux personnes âgées de plus de 70 ans chaque année.

La famille et la jeunesse :

- Offre de garde diversifiée : crèche familiale, assistantes maternelles. Accueil périscolaire dès 3 ans. Un relais assistante maternelle est mis en place par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire avec des permanences à Cléry-Saint-André plusieurs fois par semaine.
- Centre de loisirs à Jouy-le-Potier.
- Dispositif Pass'Jeunes proposant des activités à la journée ou à la demi-journée pour les enfants de 10 à 14 ans. Une fréquentation qui demeure faible malgré la qualité des activités

proposées. L'espace jeune est ouvert uniquement pendant les vacances scolaires.

- La commune adhère au FAJ.
- Un conseil municipal d'enfants (CM1-CM2)

La cohésion et la mixité sociale:

- Un accueil des nouveaux arrivants organisé par la mairie une fois par an
- Nombreuses infrastructures présentes sur la commune. Un soutien de la commune aux associations.
- Un tissu associatif dense et diversifié qui permet de tisser du lien social et favoriser l'intégration dans la commune.
- Des initiatives en faveur de la cohésion, telles que la fête des voisins.

Bilan

La cohésion sociale et la solidarité	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - 32 logements sociaux - Accueil de jour Alzheimer - Maison médicale livrée en 2017 avec 17 professionnels de santé - Tissus associatif développé - Un service de portage de repas accessible assuré par la CCTVL - Scolarisation de la maternelle au collège - Accueil périscolaire et diversité des modes de garde pour la petite enfance - Relais d'assistantes maternelles intercommunal - Centre de loisirs sans hébergement intercommunal à Jouy-le-Potier pendant les vacances. Pass'Jeunes pour les 10/14 ans - Un conseil des sages et un conseil municipal d'enfants - Un repas annuel pour les aînés de plus de 70 ans - EHPAD de Villecante à 3km 	<ul style="list-style-type: none"> - Certains lieux peu accessibles aux personnes à mobilité réduite (école de musique, bibliothèque) - Renforcer les rencontres intergénérationnelles - Faible rotation du parc de logements sociaux, faible taux de logements sociaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - ADAP et PAVE réalisés en 2015 Valoriser davantage la Fête des voisins - Un agent social communal - Manifestation annuelle d'accueil des nouveaux arrivants - Délégation à la commune du suivi des bénéficiaires du RSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de fonctionnement des services - Perte du soutien financier du Conseil départemental du Loiret pour l'action sociale - Devenir du financement des structures - Baisse continue de la fréquentation du centre multiservices

L'EPANOUISSEMENT DE TOUS, L'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

Etat des lieux

La vie associative :

- La commune dispose d'un tissu associatif important et actif, mais qui peine à trouver des bénévoles.
- Un forum des associations est organisé chaque année en septembre avec une fréquentation qui progresse.
- Plusieurs salles associatives mises à disposition (Genêts d'Or, Saint André) qui ont un faible taux de remplissage. Plusieurs associations ont des salles dédiées.
- Un temps fort de la vie associative : la Foire aux Pommes.
- Le marché villageois a disparu depuis 2 ans.
- La commune met à disposition de nombreux espaces de stockages aux associations. Ceux-ci devraient être prochainement rationalisés et regroupés à Saint-André.
- Un soutien de la commune aux manifestations associatives par l'appui logistique, le prêt de salles gratuites, la reprographie et le relais de communication.

Les sports et loisirs :

- La commune est bien dotée en équipements sportifs et de loisirs :
 - o Une salle des fêtes, une salle polyvalente (espace Ardoux)
 - o Un gymnase communal rénové en 2013
 - o Un gymnase et un tennis couvert appartenant à la Communauté de communes.
 - o Un dojo
 - o Un stade de foot avec deux terrains et des vestiaires rénovés en 2015
 - o Deux terrains de tennis en plein air avec un club house et un accès important au gymnase pour une pratique toute l'année
 - o Un skate-park
 - o Un citystade créé en 2014 à la Poule Blanche
 - o Un boulodrome couvert et un boulodrome non couvert
 - o Un parcours de santé en mauvais état à la base de loisirs
- La commune réalise régulièrement des investissements pour les maintenir en bon état ou améliorer les équipements
- Cléry-Saint-André attire des utilisateurs des communes alentours : 50 % des adhérents de l'AASC ne sont pas cléricois
- Une politique de financement de la Communauté de communes du Val d'Ardoux en faveur de l'accueil des enfants dans les associations sportives.
- Les équipements sportifs sont relativement éloignés des établissements scolaires.
- Une cérémonie annuelle pour honorer les sportifs méritants.

La culture :

- Cléry-Saint-André dispose d'une bibliothèque municipale gérée par les bénévoles. Les locaux sont exigus et ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- La commune dispose d'une Ecole municipale de musique mais dont la fréquentation est en baisse. Présence d'un Orchestre d'Harmonie et de plusieurs associations musicales (Voix d'Art Doux, Ster Glaz, Lumières sur Cléry).
- Une salle d'exposition Charlotte de Savoie.

- Ateliers de danse associatifs.
- Un spectacle Son et Lumière à rayonnement régional mais qui s'est déplacé sur une commune limitrophe.
- Une programmation culturelle diversifiée et de qualité à l'initiative de la municipalité et une saison culturelle du Val d'Ardoux.

Bilan

L'épanouissement de tous, l'accès à la culture et aux loisirs	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une commune bien dotée en infrastructures sportives et de loisirs - Une bibliothèque, une salle d'exposition « Charlotte de Savoie », une école de musique municipale - De nombreux lieux à disposition des associations pour leurs activités ou l'organisation d'événements - Un tissu associatif important, riche et dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Un monde associatif cloisonné parfois sentiment d'essoufflement - Pas d'action de développement et de la sensibilisation au développement durable - Manque d'implication des jeunes dans la vie de la commune - Pas de salle dédiée au spectacle vivant
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des manifestations diverses proposées tout au long de l'année (Son et lumières, foire aux pommes, brocantes, spectacles ...) - Un forum des associations - Une programmation culturelle communale et intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût des infrastructures - Montant des subventions aux associations qui a baissé de 5 % en 2015, stable depuis - Un bénévolat en perte de vitesse et besoin croissant de professionnalisation de l'encadrement - Multiplicité des manifestations avec parfois des concurrence d'évènements sur certains week-end - Saturation des équipements publics sportifs - Perte d'attractivité de l'école municipale de musique malgré un coût croissant

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Etat des lieux

L'activité économique et l'emploi :

- 178 entreprises recensées [secteur marchand] en 2014 sur la commune, dont 126 entreprises individuelles ne présentant aucun salarié et 52 établissements employeurs (40 employeurs de moins de 6 salariés, 4 employeurs de 20 à 49 salariés, aucune entreprise de plus de 49 salariés)
- 375 emplois salariés existants au 31 décembre 2014 sur la commune, principalement dans les administrations, la santé et l'action sociale (155 emplois), le commerce et les services (114 emplois) et la construction (56 emplois) et l'industrie (47 emplois). Très peu d'emplois salariés agricoles.
- 152 demandeurs d'emploi domiciliés sur la commune au 15 juin 2017
- Il y a un fort décalage entre la population active résidant sur la commune et le nombre d'emplois à pourvoir sur la commune, impliquant des déplacements domicile-travail pour plus de 80 % de la population active. Cléry est une zone d'habitation mais pas d'emploi. La faiblesse du nombre d'entreprises se traduit dans la faible richesse fiscale de la commune.

Le commerce et les services :

- Les commerces de proximité sont principalement concentrés dans l'hyper centre et sur la zone de la Bergerie
- Un parc d'immobilier commercial vacant significatif, difficulté de trouver des repreneurs pour les commerces
- Mise en place d'une zone bleue pour faciliter et encourager le commerce local.
- Un parc immobilier commercial appartenant à la mairie (pizzeria, agence immobilière, villa des bordes)
- Une entente commerciale et artisanale et un partenariat constructif avec la mairie pour l'organisation d'un marché de Noël
- Un marché hebdomadaire peu dynamique, la délégation de service public n'a pas permis d'accueillir de nouveaux exposants. Les cléricois fréquentent massivement le marché de Meung le dimanche.

L'artisanat et l'industrie :

- Présence d'une zone d'activités intercommunales sur la commune mais qui est complète
- Plus de foncier disponible, mais une réserve pour une extension future de la zone

L'agriculture :

- Une commune viticole et de moins en moins agricole
- Un territoire classé AOC mais des parcelles d'AOC situées en zone urbaine
- De nombreux agriculteurs pratiquent la vente directe
- Des jeunes agriculteurs installés, mais des difficultés réelles de certains.
- Impact des événements climatiques.
- Une session agricole organisée chaque année par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire
- Une AMAP créée en 2016.

Le tourisme :

- Une commune « touristique » avec notamment la basilique royale Notre Dame de Cléry
- Un petit patrimoine (moulin, fontaines, calvaires...)
- Un point d'information touristique ouvert toute l'année
- Une offre d'hébergement touristique variée mais une offre de restauration peu adaptée à l'accueil touristique
- Des événements associatifs d'envergure : Foire aux pommes, Son et Lumière (à Dry), festival marial
- La présence de circuits de randonnée sur le territoire : deux GR, la Loire à Vélo, Routes d'Artagnan et une étape importante des chemins de Saint Jacques de Compostelle Des hébergements labellisés Loire à Vélo

Bilan

Le développement économique	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une zone d'activités communautaire « la Salle » de 11ha à vocation commerciale et industrielle, mais sans foncier disponible - Offre économique diversifiée satisfaisant l'essentiel des besoins résidentiels - Un marché hebdomadaire mais peu dynamique - Des commerces en centre bourg - Un hôtel restaurant « maître restaurateur » - Gîtes et chambres d'hôtes - Plusieurs sentiers de randonnées pédestres - Une AMAP et un commerce Bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 80 % de la population habitant Cléry travaille à l'extérieur, peu d'emplois sur la commune - Grands supermarchés à proximité - « Fuite des dépenses » hors du territoire en raison d'une consommation sur d'autres communes - Locaux commerciaux vacants qui peinent à retrouver preneur
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un tissu commercial et artisanal organisé sur la commune (entente) - AOC pour les appellations Orléans et Orléans Cléry - Commune attractive pour la population, en croissance - La proximité de la Loire à vélo - Possibilité d'extension de la zone d'activité de la salle - Un office de tourisme intercommunal ouvert toute l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence de l'agglomération orléanaise et des grands pôles commerciaux proches (Baule, Olivet) - Fragilisation des commerces, difficulté de reprise - Renforcement des exploitations céréalières au détriment du maraichage et de l'arboriculture - Maintien d'une dynamique au regard du développement durable du territoire communal : risque de zone dortoir - Pas de foncier économique pour accueillir des entreprises et rééquilibrer le ratio emplois/population

